

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## ***Compte-rendu de la séance du 28 août 2020***

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRAULT, PERRON, VIGNAUD, MMES BOULINEAU, LIDDLE, THAUVIN.

Etait excusé :

Etait absent :

Le vendredi 28 août 2020 à 18 heures 30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE, a ouvert la séance et Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal a tout d'abord désigné les représentants communaux à la commission communale des charges transférées de la communauté de commune : M. de BECDELIEVRE, titulaire et M. DUPUIS, suppléant.

Monsieur le Maire a ensuite apporté des informations sur les 16 commissions thématiques de cette intercommunalité, demandant aux conseillers municipaux de s'inscrire à celles qui sont les plus intéressantes pour la commune.

Il a précisé la mission des commissions, instances préparatoires des délibérations du conseil et rappelé leur rôle purement consultatif.

Enfin, il a indiqué que les communes faisaient des propositions de nomination dans ces commissions, la décision finale sur leur composition relevant du conseil communautaire (décision le 10 septembre)

Monsieur le Maire souhaite que les participants communaux lui fassent un compte-rendu même sommaire des réunions de ces commissions.

Il a ensuite été procédé à la désignation des représentants de Boussay (voir liste jointe)

Le conseil municipal s'est poursuivi par une décision sur la mise en place d'une indemnisation des frais de déplacements des conseillers municipaux, Maire et Adjointes non compris, du fait de leur attribution d'indemnités de fonction ; sur les bases légales en vigueur et sur présentation de justificatifs.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'acquisition du chemin rural n° 106 à La Quenardière, par son seul riverain, pour laquelle il est donné un accord de principe de vente au tarif de 1€ le m<sup>2</sup> et frais encourus à la charge de l'acquéreur. Monsieur le Maire est chargé de la mise en œuvre de cet accord.

L'assemblée étudie ensuite, sous réserve d'annulation de la procédure d'appel par le précédent agent technique, les diverses possibilités de recrutement d'un nouvel employé technique (mutation d'un titulaire, embauche d'un stagiaire ou d'un apprenti ...). Le conseil reconnaît à l'unanimité un réel besoin

de la présence d'un agent à plein temps, et demande à Monsieur le Maire de lancer le processus de recrutement.

Monsieur le Maire a informé les conseillers de :

- La mise en place du nouveau bureau du SIVOM des 2 Rivières (renouvellement des fonctions du mandat précédent)
- Ses entrevues avec les Maires de Chamussay et de Preuilly/Claise, communes avec lesquelles Boussay est limitrophe,
- La signature de l'acte notarié relatif à l'échange de terrain à Varton,
- Le changement de locataire du logement 7 rue de l'Eglise et le départ projeté de celui du 5 rue du Château,
- Du contrôle électrique et gaz des bâtiments communaux recevant du public,
- De l'état des piliers du pont de Humeau, avec demande en cours d'une étude technique,
- De son rendez-vous avec M. Spiro, physicien, accompagné de M. et Mme Chevy, qui souhaiterait avoir un référent communal en vue des conférences qu'il souhaite organiser deux fois par an,
- Du projet participatif 'Chemin Jean Dufy' présenté par Mme Martin de Preuilly/Claise et retenu par le Département, pour lequel il sera demandé une participation communale de 20% pour la création et mise en place des panneaux. Mme Boulineau est retenue pour être correspondant conseil de ce projet.

En fin de séance Monsieur Chaboisson réitère ses demandes de limitation de vitesse pour Porte-Chanteau/Les Délices et les Prés de Maine, qui seront étudiées sur place avec le conseil général puisque le long d'une voie départementale, ainsi que la question du ramassage des ordures ménagères dans ce secteur.

Et Madame Thauvin interroge Monsieur le Maire sur la mise en place d'une commission communale Patrimoine, culture et bon vivre, à laquelle il est suggéré de réfléchir et de discuter en fonction du maintien ou non du comité des fêtes.

La séance fût levée à 19 heures 45.

Fait à Boussay, le 2 septembre 2020



Le Maire,  
Marc de BECDELIEVRE.

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Marc de Becdelievre', written over the printed name.